



Saint-Pierre-Église

Bulletin Municipal 2022

www.saint-pierre-eglise.fr



SOMMAIRE

| | |
|-------|--------------------------|
| 2 | LE MOT DU MAIRE |
| 3-7 | INFOS PATRIQUES |
| 8-9 | CIVISME |
| 10 | BUDGET |
| 11 | TRAVAUX |
| 12 | URBANISME |
| 13 | C.C.A.S. |
| 14 | RÉTROSPECTIVE EHPAD |
| 15-17 | RÉTROSPECTIVE 2021 |
| 18-19 | INAUGURATIONS |
| 20-22 | ASSO SOCIO-CULTURELLES |
| 23-25 | ASSO SPORTIVES |
| 26-27 | SCOLAIRE-SOCIAL-LOGEMENT |
| 28 | MOT DU PRÉSIDENT DU PÔLE |
| 29 | COMMISSIONS |
| 31-32 | CALENDRIER 2022 |

Mairie

Place de l'Abbé de Saint-Pierre
50330 Saint-Pierre-Eglise
Tél. : 02 33 54 33 09
Fax : 02 33 54 09 75

Directeur de la publication
Daniel Denis,
Maire de Saint-Pierre-Eglise

Rédaction
Elus et services municipaux

Dépôt légal
1^{er} trimestre 2022

Réalisation & impression
Mecaték 06 09 88 82 68

Bulletins municipaux
FORMAT NUMÉRIQUE



www.saint-pierre-eglise.fr

le mot du maire



Chères Saint-Pierraises,
Chers Saint-Pierrais,

Chères Saint-Pierraises, chers Saint-Pierrais, chers visiteurs,

C'est entouré des membres du Conseil municipal et du Centre communal d'action sociale que je viens vous présenter mes meilleurs vœux pour 2022.

L'année 2021, comme la précédente, a été éprouvante. Elle a vu nos activités sportives, culturelles, ludiques mais également nos plaisirs les plus simples être bouleversés. L'amitié, la solidarité, votre bien-être au quotidien sont mes priorités et je souhaite de tout cœur que 2022 nous permette de renouer avec tous ces moments de convivialité qui font la richesse de notre commune.

J'adresse un grand merci aux bénévoles des associations locales qui ont pris soin des personnes qui avaient besoin d'aide morale, alimentaire, financière ou tout simplement de chaleur humaine. Dans cette période de crise, je tiens également à remercier les médecins, infirmières et encadrants qui ont participé aux 3 séances de vaccination dans notre centre éphémère. Je félicite également l'ensemble du personnel municipal, qui s'emploie depuis deux ans à maintenir la continuité du service dans le respect des contraintes sanitaires.

Pour faire face sereinement aux périodes délicates comme celle que nous traversons, la culture fournit un puissant réservoir d'imaginaire. De même, les moments passés ensemble, en famille ou entre amis entretiennent les liens et nous procurent chaleur et réconfort. Comme vous le savez, trois espaces vous accueillent désormais dans les Grandes Halles : la salle de convivialité René CLOT, La Passerelle des Arts dédiée aux expositions temporaires et La Halle 901, qui a ouvert ses portes en septembre dernier lors d'un week-end inaugural où les Saint-Pierrais ont pu, gratuitement, avoir un avant-goût de la programmation à venir de cette salle de spectacle.

L'année 2022 sera particulière puisque se tiendront deux scrutins majeurs : les élections présidentielles suivies des législatives. Vous pouvez être assurés que la commune mettra tout en place pour que ces rendez-vous citoyens se déroulent dans le parfait respect des prescriptions sanitaires, quelles qu'elles soient.

Au Pôle de proximité de Saint-Pierre Eglise, le 10 décembre dernier, nous avons ouvert la première Maison du Cotentin (à retrouver page 28). Les services de proximité vous y accueillent du lundi au vendredi. Par ailleurs, les bus de Cap Cotentin facilitent depuis la rentrée vos déplacements sur le territoire.

Enfin, je remercie les électeurs qui se sont déplacés aux urnes en avril dernier et nous ont accordé leur confiance, à Brigitte LEGER-LEPAYSANT et moi-même, pour représenter le canton au conseil départemental (à retrouver page 29). Ce nouveau mandat, passionnant, enrichit et complète mes fonctions de maire et d' élu communautaire.

Vous le savez, je suis à votre disposition pour vous rencontrer, en mairie comme à la Maison du Cotentin, afin d'échanger avec vous sur tout sujet que vous jugerez utile d'aborder.

Chères Saint-Pierraises, chers Saint-Pierrais, gardons notre optimisme et réjouissons-nous de vivre au quotidien dans cette belle région dynamique.

Je vous souhaite à nouveau une excellente année et que votre santé, ainsi que celle de vos proches, vous permette de profiter pleinement de la vie.

Daniel DENIS

INFOS PRATIQUES

LA MAIRIE

Place de l'Abbé de Saint-Pierre
50330 SAINT-PIERRE-EGLISE

Tél. : 02 33 54 33 09
Fax : 02 33 54 09 75
Courriel : mairie@saint-pierre-eglise.fr
Site web : www.saint-pierre-eglise.fr

Les services administratifs de la mairie sont ouverts :

- Le lundi de 8h à 12h ;
- Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 15h ;
- Le samedi de 10h à 12h en période scolaire.

La permanence du samedi est assurée par un élu.

Hors période scolaire, il est toujours possible de prendre rendez-vous avec le maire ou un adjoint.



VIE MUNICIPALE

Le 1^{er} octobre 2021, Ludovic AMIOT est venu renforcer l'équipe technique. Il a en charge la propreté de la commune et le marché hebdomadaire. Plus ponctuellement, il intervient à La Halle 901 pour la préparation et le démontage des spectacles.
Bienvenue à Ludovic !



Les démarches administratives EN CHIFFRES

AU 1^{ER} DÉCEMBRE

2020

AU 1^{ER} DÉCEMBRE

2021

ETAT-CIVIL

11 naissances hors commune
0 naissance dans la commune
5 mariages
21 décès

ETAT-CIVIL

8 naissances hors commune
0 naissance dans la commune
2 mariages
23 décès

RECENSEMENT MILITAIRE

17 recensements militaires

RECENSEMENT MILITAIRE

19 recensements militaires

URBANISME

42 certificats d'urbanisme
20 déclarations préalables
6 permis de construire

URBANISME

51 certificats d'urbanisme
23 déclarations préalables
12 permis de construire

CARTES D'IDENTITÉ

Les cartes d'identité sont délivrées par les mairies de Quettehou, Cherbourg-en-Cotentin et Valognes.

RECENSEMENT DÈS 16 ANS !

Dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, au consulat ou à l'ambassade de France s'ils résident à l'étranger.

Se munir d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille.



À la suite du recensement, la mairie (ou l'autorité consulaire) délivre **une attestation de recensement, à conserver précieusement** car aucun duplicata ne sera délivré (en cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez).

Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics ainsi qu'au permis de conduire avant l'âge de 25 ans.

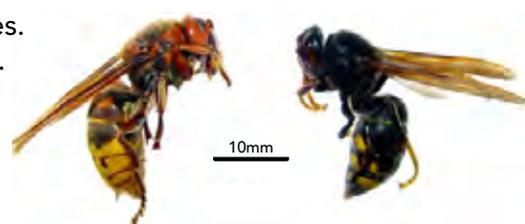
FRELONS ASIATIQUES



Continuons à être vigilants face aux frelons asiatiques. Si vous êtes concernés par un nid, prévenez la mairie.

Téléphone accueil mairie : 02 33 54 33 09

NE LE DÉTRUISEZ VOUS-MÊME EN AUCUN CAS !



Frelon européen

Frelon asiatique

PERMANENCES DU CONCILIEUR DE JUSTICE À LA MAIRIE

Monsieur Pierre-Jean COUTURIER, conciliateur de justice, effectue une permanence à la mairie deux fois par mois, le mardi matin de 9h à 12h salle Legoubey (rez-de-chaussée). Il peut également se rendre disponible, sur demande, en dehors de ces créneaux.

Permanences du premier semestre 2022 :

| | | | |
|------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
| Mardi 11 janvier | Mardi 25 janvier | Mardi 1 ^{er} février | Mardi 22 février |
| Mardi 8 mars | Mardi 22 mars | Mardi 5 avril | Mardi 26 avril |
| Mardi 3 mai | Mardi 24 mai | Mardi 7 juin | Mardi 21 juin |

Le conciliateur de justice apporte gratuitement ses conseils aux personnes physiques ou morales désireuses de trouver une solution amiable aux différends qui les opposent à d'autres personnes (problèmes de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, différends relatifs à un contrat de travail, litiges de consommation, malfaçons, etc...).

PANNEAU POCKET

Pour tout savoir sur votre commune, les alertes météorologiques, les événements à venir, les concerts ou les séances cinéma, les communiqués des différentes administrations... téléchargez gratuitement l'application «Panneau Pocket» sur Play store ou Appstore.



URGENCES

MAIRIE de Saint-Pierre-Eglise : 02 33 54 33 09

SAMU : 15 (112 d'un portable)

POMPIERS : 18 (112 d'un portable)

POLICE / GENDARMERIE : 17

Dr LETERTRE-CHOPARD (Saint-Pierre-Eglise) :
02 33 54 30 05

Dr LAUNEY (Saint-Pierre-Eglise) : 02 33 54 32 06

CABINET MEDICAL (Fermanville) : 02 33 44 12 13

Docteurs CHOLET, LECOQ ou DRAGOMIR.

Dentiste Dr LEGRAND : 02 33 54 49 31

AMBULANCES DAVODET :

(Saint-Pierre-Eglise) : 02 33 54 38 97

CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN

Cherbourg-en-Cotentin & Valognes : 02 33 20 70 00

POLYCLINIQUE du Cotentin : 02 33 78 50 50

CENTRE ANTI-POISONS : 02 35 88 44 00 Rouen
02 99 59 22 22 Rennes

NUMÉROS UTILES

POLICE

D.D.S.P. de Saint-Lô : 02 33 72 68 00

(Direction Départementale de la Sureté Publique)

Commissariat de Cherbourg-en-Cotentin : 02 33 88 76 76

Commissariat de Coutances : 02 33 76 57 57

Commissariat de Granville : 02 33 91 27 50

GENDARMERIE

Gendarmerie de Saint-Pierre-Eglise : 02 33 88 42 60

Groupement de la Manche : 02 33 75 50 00

Compagnie d'Avranches : 02 33 79 48 10

Compagnie de Cherbourg-en-Cotentin : 02 33 88 74 10

Compagnie de Saint-Lô : 02 33 75 50 00

Compagnie de Coutances : 02 33 76 12 70

MAISON DU COTENTIN : standard 02 33 23 19 55

CONSEIL DEPARTEMENTAL : standard 02 33 65 55 50

D.D.P.P. : standard 02 33 72 60 70

(Direction Départementale de la Protection des Populations)

A.R.S. : standard 02 33 06 56 56

(Agence Régionale de Santé)

D.D.C.S. :

(Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

- standard : 02 50 71 50 00

- téléphone d'urgence (24H/24) : 06 25 41 21 66



LOCATION DE SALLES

La Halle 901 : Salle culturelle – Salle de spectacles

Située dans le magnifique bâtiment des Grandes Halles, La Halle 901, espace dédié au spectacle vivant, a ouvert ses portes en septembre 2021 après un chantier de presque deux ans. Elle est dotée d'une capacité d'accueil de 130 spectateurs assis et 250 debout ainsi que d'un matériel sonore et lumineux de pointe. Elle dispose également de deux loges confortables et d'une salle de repos et de restauration pour les artistes.

La Halle 901 peut également se prêter à l'organisation de conférences ou d'événements nécessitant un podium.



| DEMANDEUR | STATUT | TARIFS | |
|---|----------------------|--|---------------------|
| | | Commune | Hors commune |
| GRUPE SCOLAIRE : SPECTACLES ET MANIFESTATIONS | | 1 manifestation gratuite / an Ensuite, si gratuit : 30€ / heure Ensuite, si payant : Forfait 200€ | 340€ |
| GRUPE SCOLAIRE : RÉPÉTITIONS | | 1 répétition gratuite dans le cadre du spectacle gratuit puis 30€ / heure Spectacle supplémentaire : 30€ / heure | 100€ + 30€ / heure* |
| ASSOCIATIONS : Spectacles et manifestations | PROFESSIONNEL | 340€ + 30€ / heure | 340€ + 30€ / heure |
| | AMATEUR | 1 manifestation gratuite / an Ensuite, si gratuit : 30€ / heure Ensuite, si payant : Forfait 300€ | 340€ + 30€ / heure |
| ASSOCIATIONS : Répétitions | PROFESSIONNEL | 30€/heure* | 80€ + 30€ / heure* |
| | AMATEUR | 1 répétition gratuite dans le cadre du spectacle gratuit puis 30€ / heure Spectacle supplémentaire : 30€ / heure | 30€ + 30€ / heure* |
| RÉSIDENCE D'ARTISTE OU DE CRÉATEUR | PROFESSIONNEL | Forfait 200€ / jour | Forfait 200€ / jour |
| | AMATEUR | Forfait 80€ / jour | Forfait 80€ / jour |
| ADMINISTRATION (Réunion diverse) | | Gratuit | Forfait 340€ |
| SPECTACLE pour un comité d'entreprise | | 450€ | 500€ |
| Conférence Séminaires ou réunion pour entreprise privée Journée entière | | 400€ | 500€ |
| Conférence Séminaires ou réunion pour entreprise privée ½ journée | | 200€ | 250€ |

* Si besoin d'un technicien son : Forfait de 340€ supplémentaire

Salle René CLOT : Salle de convivialité

Entièrement rénovée depuis 2005, la salle René CLOT était autrefois une halle à grains. Son emplacement en plein centre-bourg est idéal pour vos cérémonies et fêtes, les commerces et services se trouvant à proximité.

Tarifs institués par délibération du conseil municipal du 17 Septembre 2010

| DEMANDEUR | | Week-end | Vin d'honneur | Réunion semaine (du lundi au jeudi) | Week-end sans cuisine | Location couverts | Arrhes | Caution (Matériel + Clés) |
|--|---------------|----------|---------------|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | | | | | | | | |
| LOCATION À BUT LUCRATIF | Salle entière | 600€ | 300€ | 300€ | 350€ | 1,55€ par couvert | 20% du prix de la location | 250€ |
| | Demi-salle | 400€ | 200€ | 200€ | 220€ | | | |
| HABITANTS DE LA COMMUNE ET ASSOCIATIONS | Salle entière | 250€ | 150€ | 108€ | 180€ | | | |
| | Demi-salle | 140€ | 84€ | 70€ | 100€ | | | |
| AUTRES | Salle entière | 400€ | 200€ | 200€ | 300€ | | | |
| | Demi-salle | 300€ | 150€ | 150€ | 200€ | | | |



La Passerelle des Arts : salle d'exposition

Suite au déménagement de l'espace d'information touristique dans le hall de la mairie, la commune a souhaité dédier l'ancien bureau de l'office de tourisme aux expositions temporaires.

Location à la semaine uniquement du mardi 8h au lundi suivant 18h.
Tarif unique : 100 €/semaine



BIBLIOTHÈQUE

Une nouvelle convention de partenariat, d'une durée de 5 ans, a été signée entre la commune de Saint-Pierre-Église et la bibliothèque départementale de la Manche. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2021 et elle s'inscrit dans le cadre de Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique (SDDL) 2020-2025 du Département.

De nouveaux services sont proposés : le prêt et la réservation en ligne.

Bibliothèque municipale, place de l'Abbé de Saint-Pierre :
Tél. : 02 33 23 69 06 ou en ligne bibliotheque.spe@orange.fr



Nelly Fortin, Jacqueline Planque, Catherine Matelot et Corinne Delisle.
Absentes sur la photo, Elodie Préaux et Odile Mazeau

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022

| | |
|--|-------------------------------------|
| Droit d'inscription annuel pour les enfants (domiciliés dans la commune ou hors commune) | 3,00 € |
| Droit d'inscription annuel pour les adultes domiciliés dans la commune | 10,00 € |
| Droit d'inscription annuel pour les adultes domiciliés hors commune | 12,00 € |
| Détérioration ou non restitution définitive de l'ouvrage (au-delà de 2 mois sans retour) | Valeur de remplacement de l'ouvrage |
| Perte, vol ou détérioration de la carte lecteur | 2,00 € |

NOUVEAU SITE INTERNET

La commune a un nouveau site internet !

Le site WEB de la commune a été entièrement revu, avec de nouvelles rubriques, de nouveaux services et davantage de photos.

Vous le retrouverez sur <https://www.saint-pierre-eglise.fr>

N'hésitez pas à le consulter !



CALENDRIER ÉLECTORAL

| ELECTIONS | 1 ^{er} tour | 2 ^{ème} tour |
|--|----------------------|-----------------------|
| PRÉSIDENTIELLE 2022 | dimanche 10 avril | dimanche 24 avril |
| Date limite d'inscription sur les listes électorales : vendredi 4 mars | | |
| LÉGISLATIVES 2022 | dimanche 12 juin | dimanche 19 juin |
| Date limite d'inscription sur les listes électorales : vendredi 6 mai | | |



Merci de vérifier vos informations personnelles sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

MAPROCURATION.GOUV.FR

Un service très pratique : [Maprocuration.gouv.fr](https://www.maprocuration.gouv.fr)

Comment ça marche ?



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Toutes les réponses aux questions les plus fréquentes concernant la demande de procuration sont disponibles directement sur le site de www.maprocuration.gouv.fr

Civisme : respectons-nous !

NUISANCES SONORES

Aucun type de bruit domestique (lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade... sont autant de nuisances sonores qu'il convient d'éviter afin de maintenir de bonnes relations avec son entourage.



Un petit rappel de la législation :

Appareils bruyants : Les outils de bricolage et de jardinage sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Tapage nocturne : Entre 22h00 et 7h00 du matin, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe.

JARDINAGE ET ENTRETIEN



Jardiner sans brûler :

Tout brûlage est strictement interdit ; les déchets concernés sont ceux produits par les ménages, issus de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage. Ils ne doivent pas être brûlés mais valorisés par compostage ou transportés en déchèterie. Tout brûlage de divers matériaux pour récupération de cuivre ou autre destinés à la revente est également interdit.

Désherbage :

Désherber manuellement les trottoirs devant chez soi, en évacuant les déchets de manière responsable, est du ressort des propriétaires et locataires et non des employés municipaux.

NOS AMIS LES ANIMAUX AUSSI...

Déjections canines : Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et dans les lieux publics.



DÉCHETS



Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs (jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit). Il en va de même pour les dépôts anarchiques d'ordures ménagères, qui peuvent donner lieu au paiement d'une amende.

Les ordures ménagères doivent être déposées, si possible dans des conteneurs, à partir de 20h00 la veille du ramassage.

DÉGRADATIONS

Cette année nous avons constaté une baisse sensible des dégradations sur notre commune, nous nous en portons tous mieux.



CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La limitation de vitesse en agglomération est fixée à 50km/h ; elle est réduite à 30km/h rue du Calvaire et rue de l'Église. Il est important de rappeler que le respect des limitations permet de protéger l'ensemble des utilisateurs de la voie publique.



Stationnement :

Nous vous rappelons que les places signalées comme telles sont strictement réservées aux personnes en situation de handicap en possession d'une carte de stationnement.



Des arrêts-minute ont été mis en place dans certaines rues. Le temps de stationnement sur ces places est limité à 15 mn.

Le stationnement sur les trottoirs est INTERDIT.

Il est également interdit de laisser stationner un véhicule sans couverture d'assurance et en défaut de contrôle technique. Tout contrevenant se verra contraint d'assumer les frais de mise en fourrière de celui-ci.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Protégeons la nature, économisons les énergies, pensons aux générations futures.

L'éclairage public en quelques chiffres :

En France il y a 10 millions de points lumineux. Ils représentent plus de 45% des consommations d'électricité des communes et 40% de la facture d'électricité communale. En France, 12 000 communes (majoritairement des communes rurales) pratiquent l'extinction de nuit. Cela induit une économie d'énergie, une diminution de la pollution nocturne, une réduction de la facture énergétique et, bien sûr, une diminution des émissions de carbone.

Les autres avantages sont : moins d'insécurité routière grâce à un ralentissement naturel et donc une réduction de l'accidentologie ; moins de rassemblements nocturnes donc moins de nuisances sonores, de trafics, de cambriolages et d'agressions.

Biodiversité :

La lumière impacte le vivant. La biodiversité diurne et nocturne a besoin d'une alternance du jour et de la nuit. La lumière artificielle est conçue exclusivement pour les humains et leur vision. 28% des vertébrés 64% des invertébrés vivent partiellement ou totalement la nuit. La lumière perturbe leurs cycles de vie, leur comportement, leurs déplacements et leur alimentation.

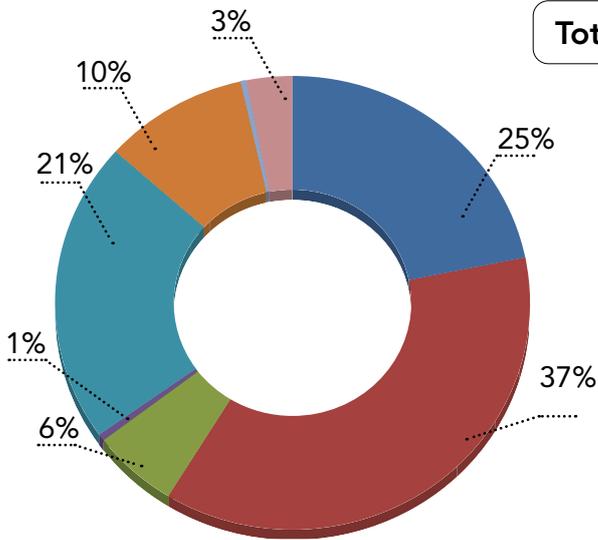


BUDGET

Budget de fonctionnement 2021

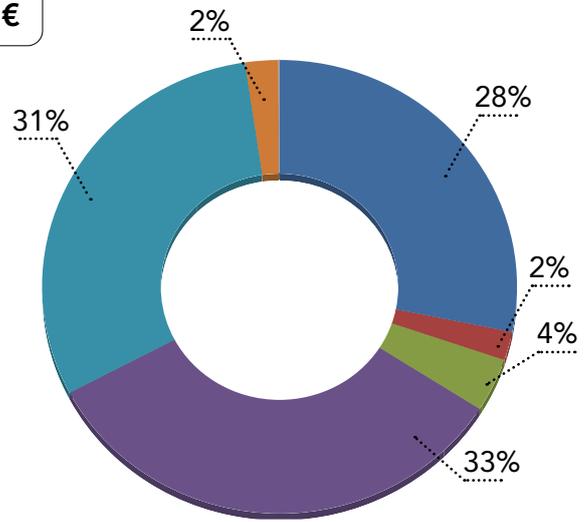
DÉPENSES

Total : 1 910 000 €



- Charges générales : 416 556 €
- Charges de personnel : 705 930 €
- Virement à la section investissement : 112 522 €
- Charges financières : 9 100€
- Charges exceptionnelles : 409 912 €
- Charges de gestion courante : 188 480 €
- Charges d'amortissement : 7 500 €
- Divers : 60 000 €

RECETTES

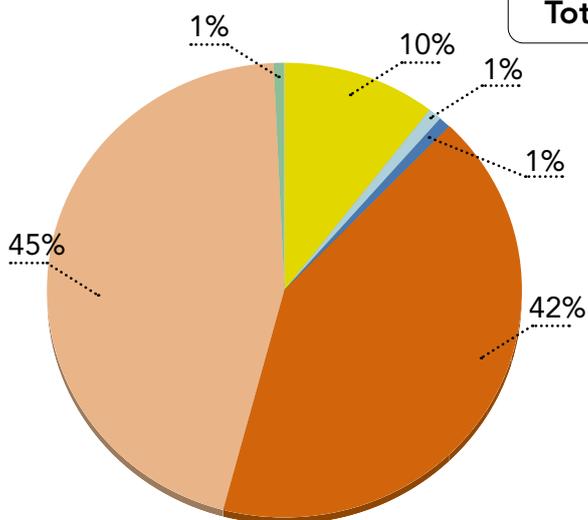


- Excédent antérieur : 538 624 €
- Baisse des charges : 38 863 €
- Produits des services : 72 750 €
- Impôts et taxes : 634 593 €
- Dotations, participations et subventions : 580 314 €
- Autres produits de gestion courante : 43 500 €
- Produits exceptionnels : 1 356 €

Budget d'investissement 2021

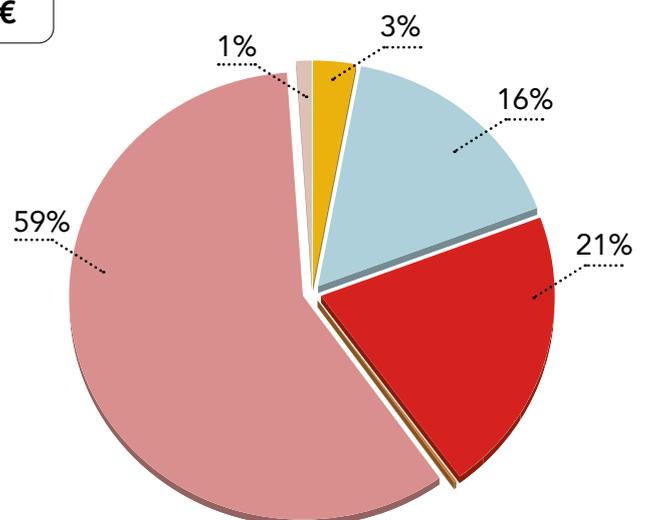
DÉPENSES

Total : 687 700 €



- Remboursement d'emprunts : 71 900 €
- Subvention d'équipement versée : 6 400 €
- Immobilisations incorporelles : 5 600 €
- Immobilisations corporelles : 288 411€
- Immobilisations en cours : 310 315 €
- Dépenses imprévues : 5 074 €

RECETTES



- Solde d'exécution investissement : 20 294 €
- Virement de la section fonctionnement : 112 522 €
- Dotations diverses : 141 688 €
- Produit des cessions : 1 200 €
- Subvention d'investissement : 404 496 €
- Divers : 7 500 €

TRAVAUX



Pour accéder aux nouvelles constructions situées impasse du Tue-vaques, le chemin de terre a été transformé en une voie bitumée. Celle-ci est éclairée par des lampadaires solaires.



Au square des p'tits loups, espace que nous voulons intergénérationnel, une table d'échecs vient d'être installée pour le plaisir des petits et des grands. Des pièces d'échecs sont à la disposition des joueurs à l'accueil de la mairie. Nous sommes à l'écoute des amateurs qui désiraient créer un club !



Travaux de remplacement d'une rambarde, au stade la masse, par des bénévoles du club de foot l'AS Pointe Cotentin.



La chasse de l'Épine a vu son enrobé refait en partenariat avec la commune de Clitourps.



Aucune intervention sur les réseaux (électricité, assainissement) n'étant prévue pour l'instant dans ces deux rues, la rue de la Boularderie et la rue du Grand Clos ont été refaites.



Après l'acquisition d'un terrain, des travaux de terrassement ont été réalisés afin d'offrir davantage de places de stationnement dans le prolongement du parking Avenard.



Aux écoles maternelle et primaire, les plafonds ont été surbaissés et isolés et des fenêtres à double vitrage ont été posées afin de renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments.



URBANISME

DES RÈGLES À RESPECTER !

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) impose des règles à respecter en cas de projet de construction ou de rénovation.

L'autorisation de construire ne sera accordée que sous réserve du respect de ces règles.

Voici quelques rappels concernant la commune :

VOLUME ET ASPECT GÉNÉRAL

- Les formes générales doivent être simples. Le plan de construction doit être nettement rectangulaire et dans le sens du faîtage, ce dernier devant être parallèle à celui des constructions avoisinantes.

- Le retour en L et les décrochements bien proportionnés, parallèles au volume principal, sont autorisés.

- Les effets d'enduit rustique (jetées de truelle, ondulations, etc...) sont interdits ainsi que les enduits reproduisant des faux appareillages de pierre.

- Les vérandas sont autorisées sous réserve d'être en harmonie avec le bâti existant.

TOITURES

- La toiture des bâtiments principaux doit être composée de deux versants de même inclinaison, appuyés sur le même faîtage.

- Le faîtage doit être couronné, soit par des tuiles rondes éventuellement ornementées, soit par un épi de faîtage.

- La pente des toits des volumes principaux doit être comprise entre 40° et 45°, sauf dans le cas de bâtiments accolés où une pente identique à celle du bâtiment voisin peut être autorisée, voire imposée.

- Les toitures doivent être réalisées dans un matériau présentant l'aspect d'ardoise en teinte et en format. Il peut être dérogé à cette règle si une identité de matériau de toiture est existante dans le site. Les couvertures en lauze de schistes ou tout matériau imitant l'aspect des pierres plates de la Hague sont également autorisées.

- Les bâtiments secondaires accolés sur un bâtiment principal ou sur un mur de clôture (vérandas, appentis, etc...) de même que les bâtiments destinés aux commerces, services, équipements, artisanat ainsi que les bâtiments de moins de 5 mètres de hauteur de faîtage ne sont pas soumis à ces règles concernant les pentes et les matériaux.

OUVERTURES

- Les baies à modifier ou à créer, visibles de la voirie urbaine, doivent avoir des proportions plus hautes que larges,

sauf impossibilité technique et sauf pour les vitrines des commerces et pour les portes de garage.

- Les lucarnes existantes seront préservées, sauf les lucarnes rampantes et les chiens assis qui sont interdits. Les nouvelles lucarnes seront de dimension modeste implantées en nombre limité. Elles devront être couronnées, soit de tuiles faîtières rondes éventuellement ornementées, soit d'un épi de faîtage.

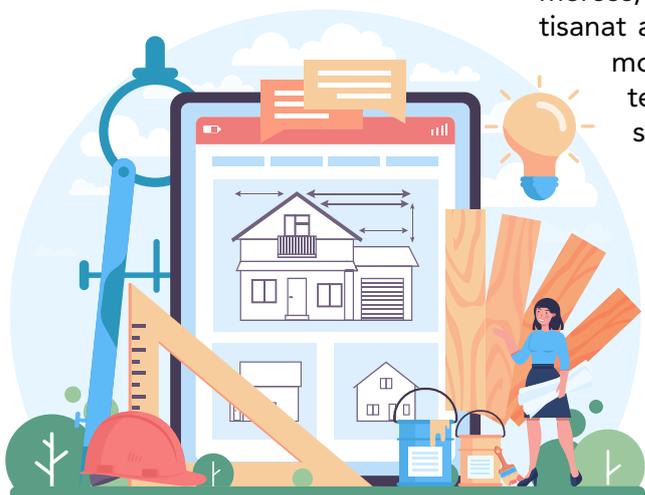
- Les fenêtres de toit sont autorisées à condition que leur dimension soit modeste et leur nombre limité.

- Les vérandas sont autorisées sous réserve d'une bonne harmonie avec le volume de la construction.

- Les portes d'entrée intégralement vitrées sont interdites, sauf pour les bâtiments professionnels ou publics.

- La couleur des volets doit être uniforme et en harmonie avec l'environnement. Dans le cas d'occultation des baies par des volets roulants, le coffre sera obligatoirement mis à l'intérieur du bâtiment, sauf impossibilité technique.

Source : PLU de Saint-Pierre-Église, disponible sur le site internet de la commune www.saint-pierre-eglise.fr/vie-municipale/urbanisme ou à l'accueil de la mairie.





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-PIERRE- EGLISE

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la municipalité à l'échelle de son territoire. Il est autonome dans sa gestion et dispose d'un conseil d'administration présidé par Daniel DENIS.

Le CCAS est composé pour moitié d'élus de la commune et pour moitié de personnes nommées pour leurs compétences dans le domaine social.

En plus d'être gestionnaire de l'EHPAD L'ESPERANCE depuis 2018, le CCAS réalise des actions de soutien pour les personnes âgées isolées ou les familles aux revenus modestes, ainsi que des actions d'urgence sous forme de bons alimentaires ou d'aides au paiement de factures (énergie...).

- Qui sont les membres du conseil d'administration ?

Membres du Conseil d'Administration élus au sein du Conseil Municipal :

Mme Véronique FRANKE, vice-présidente,
Mme Isabelle MABIRE
Mme Sophie MOREL
M. Ludovic CABART
M. Thierry POREE
M. Rémy TRAVERS

Membres du Conseil d'administration nommés par le Maire pour leur engagement :

Mme Annick ANTHOUARD
Mme Micheline BOURDET
Mme Raymonde DAMOISY
Mme Marie-Christine SAUVEY
M. Pierre CHANSON
M. Luc DUJARDIN

Cette équipe poursuit l'action menée depuis des années dans le même esprit et avec les mêmes intentions.

- Les événements marquants de l'année 2021 :

Malgré des contraintes sanitaires, l'action du CCAS s'est poursuivie en 2021 dans sa mission d'assistance et d'aide aux personnes en difficulté. Ainsi, le samedi 27 novembre 2021 il renouvelait son offre aux personnes seules, isolées ou sans moyen de transport pour ramasser leurs objets encombrants. Une équipe de 4 élus a arpenté les rues du bourg et des hameaux, avec le camion de la commune.

Le 11 décembre 2021 devait se tenir le traditionnel spectacle de Noël des enfants saint-pierrais. Malheureusement, en raison des contraintes sanitaires, nous avons été contraints de l'annuler. Une distribution de chocolats a néanmoins eu lieu le vendredi 17 décembre.

La COVID19 a également impacté le fonctionnement de l'EHPAD, comme l'explique page suivante le Directeur Monsieur VINCEDEAU.

RÉTROSPECTIVE 2021

Résidence EHPAD L'Espérance



liées au passe sanitaire. De plus, comme sur le plan au niveau national, les tensions concernant le recrutement ont été particulièrement fortes cette année.

Malgré un contexte évidemment compliqué, toute l'équipe est restée mobilisée afin d'assurer la meilleure qualité de vie et de soins possible. Aussi, l'énergie consacrée à cette crise ne nous a pas empêchés de continuer à améliorer nos services. La résidence a investi cette année dans un nou-



La résidence accueille 68 personnes âgées dépendantes, dont une unité Alzheimer de 12 lits. Une équipe composée de 50 agents veille chaque jour à assurer une qualité de vie chaleureuse, paisible, et une qualité de soins exigeante.

2021 a encore été une année particulière en lien avec la crise du COVID. Nous avons dû notamment organiser la vaccination pour les résidents et l'ensemble de l'équipe puis nous adapter aux contraintes



veau véhicule, adapté au transport des résidents les plus dépendants. Nous sommes également très fiers de proposer aux résidents des repas de haute qualité, en partenariat avec la poissonnerie Leroy, la boucherie Lamache et les deux boulangeries du bourg.

2022 est quant à elle une année pleine de promesses, avec le début espéré des travaux de réhabilitation et d'extension pour une enveloppe prévisionnelle d'un million d'euros.

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

du lundi au samedi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Tél. : 02.33.54.33.58
Courriel : mr.esperance@orange.fr

Un grand merci à tous les agents pour leur sérieux et leur bienveillance, ainsi qu'aux bénévoles et aux élus du CCAS qui nous soutiennent !



Propos recueillis auprès de Gaël VINCENDEAU, directeur.

RÉTROSPECTIVE 2021

une année dans la commune

VACCINATION ANTI-COVID-1

Nous le savons tous, les séniors font partie des personnes les plus exposées au risque de développer une forme grave du Covid. Pour cette raison, et sur proposition des services de l'Etat, la commune a organisé 3 journées de vaccination à leur intention en 2021.

le 10 avril et le 8 mai, au pôle de proximité, 107 personnes de 75 ans et plus ont été vaccinées. Afin de ne pas perdre les 25 doses restantes, des personnes de plus de 70 ans et les employés municipaux qui sont en contact direct et quo-

tidien avec des enfants ont pu en bénéficier.

En novembre c'est dans la salle René CLOT, nouvellement équipée d'une ligne internet, qu'a été organisée la 3ème injection, cette fois en direction des personnes âgées de 65 ans et plus. Ce n'est pas moins de 166 personnes qui ont été vaccinées.

Le maire et le conseil municipal remercient chaleureusement l'équipe médicale, les pompiers volontaires et tous les bénévoles, qui ont contribué au succès de cette opération.



CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

Les 8 mai et 11 novembre, les cérémonies commémoratives ont honoré la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République et rendu hommage à toutes les victimes des guerres.



SEMAINE FÉDÉRALE DU CYCLOTOURISME

Mercredi 28 juillet, plusieurs centaines de cyclotouristes ont fait escale sur notre commune, espace des Follières, où une cinquantaine de bénévoles de différentes associations saint-pierraises leur a servi cafés, boissons, casse-croûtes et repas chauds. Les participants, dont certains venaient de très loin, ont apprécié cet accueil.



LES GRANDES HALLES EVOLUENT...

Ce beau bâtiment connu de tous les Saint-Pierrais et Saint-Pierrais et bien au-delà de notre commune, a marqué et rythmé la vie du bourg depuis des décennies. Il fait partie intégrante de notre patrimoine local.

Les Grandes Halles proposent dorénavant trois espaces spécifiques.

Les 1er juin et 4 août 2021, le Conseil municipal a décidé de donner un nom à chaque salle qui compose nos Grandes Halles :

- La nouvelle salle culturelle est dénommée «**LA HALLE 901**», du nom de la route départementale qui relie la côte Est à la côte Ouest - de Barfleur à Goury - et qui longe cette salle. Des spectacles divers : concerts, théâtre, danse et séances de cinéma y sont régulièrement proposés depuis le printemps.

- la salle de convivialité porte le nom de «**SALLE RENE CLOT**», en hommage à René CLOT, maire de Saint-Pierre-Église de 1965 à 1989.

- Une nouvelle salle d'exposition «**LA PASSERELLE DES ARTS**» a été créée dans les locaux de l'ex-office de tourisme. Cet espace permet à des artistes et artisans d'art de présenter leurs travaux.



Cette évolution démontre notre attachement à mettre à la disposition des habitants de Saint-Pierre-Église, des équipements de qualité. Ceux-ci jouent un rôle important pour le développement du territoire, la qualité de vie et l'épanouissement des Saint-Pierrais. Nous espérons vous y croiser bientôt !

N'hésitez pas à consulter le programme de la Halle 901 et de la Passerelle des arts sur le site internet de la commune www.saint-pierre-eglise.fr et sur Panneau Pocket.

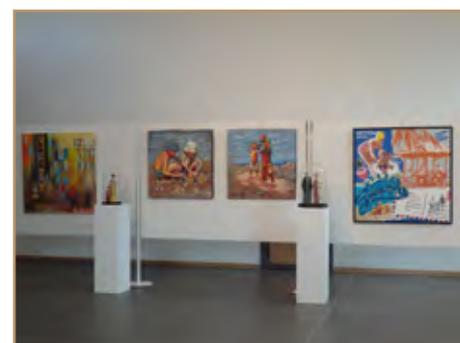
SALON DES CASCADES

Le salon des cascades a fêté ses 10 ans cette année. Organisé du 20 au 29 juillet, en partenariat avec la commune de Saint-Pierre-Église, il est devenu un événement culturel incontournable.

Pour cette édition le thème choisi par Jacqueline Lepoittevin et les membres de l'association des cascades était le bonheur. On ne pouvait rêver mieux...



Œuvre réalisée par Nathalie Rousselet



Les œuvres lauréates du salon : au centre celle de Sylvie Clot Roux; de chaque côté, celles réalisées par Gérard Chaumont.



ATHLÉ DANS TA VILLE

Mercredi 18 août, comme chaque année, le club d'athlétisme de Turlaville s'est installé dans la cour de l'école primaire pour que les enfants puissent s'essayer à différentes disciplines sportives.



PROGRAMMATION DU TRIDENT

Dimanche 12 octobre, lors d'un bal itinérant, le Trident Scène Nationale a présenté sa programmation 2021/2022. Entre deux danses du groupe Manigale, Farid Bentaïeb, directeur du Trident et Nadège Henry, chargée des relations avec le public nous ont présenté les temps forts de la saison dans la cour de l'école primaire.

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés a pu se dérouler dimanche 21 novembre dans des conditions quasiment normales. Seul le passe sanitaire était obligatoire pour pouvoir se retrouver, après un an d'absence.

MERCI MONA

Lors des journées du Patrimoine des 18 et 19 septembre 2021, à la salle Legoubey, Mona a exposé ses œuvres peintes à l'encre. Les menhirs, le gros chêne, l'entrée du château, les lavoirs sont autant de lieux emblématiques de la commune auxquels nous sommes particulièrement attachés. Mona a su les restituer avec justesse et sensibilité. Le triptyque des trois menhirs, qu'elle a gentiment offert à la commune, est visible par tous puisqu'il orne désormais l'un des murs de l'accueil de la mairie.



DEMI-JOURNÉE CITOYENNE

Samedi 23 octobre, une équipe de bénévoles s'est mobilisée pour l'entretien du bourg et du cimetière. Cette action a pour but de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et d'entretenir le lien social.



Monsieur le Maire entouré des doyens de l'assemblée, Mme Gisèle Bourdoiseau et M. Jean Leclerc.



M. Gérard Riou, artiste peintre, offre une de ses œuvres. Un tirage au sort parmi les convives a permis à Mme Pestel de remporter ce magnifique tableau. Merci à Gérard de l'association «La cour des peintres» pour cette belle idée et pour son implication au sein de la commune.

INAUGURATIONS

dans la commune

LA NOUVELLE RUE PAUL AVENARD

En présence de M. LEGAGNEUX, ami de Paul AVENARD et de Christine LEBACHELEY, ancien maire de la commune et de Michel LARONCHE, ancien adjoint, Daniel DENIS a inauguré vendredi 6 août la rue Paul AVENARD, baptisée ainsi du nom du généreux donateur qui avait souhaité léguer sa propriété rue du Calvaire à la commune de SAINT-PIERRE-ÉGLISE. Ce don a permis de disposer du foncier nécessaire pour créer un parking sur les terrains adjacents à cette rue ainsi qu'une voie d'accès.



LA SALLE RENÉ CLOT

Vendredi 13 août, la salle de convivialité des Grandes Halles a été baptisée officiellement salle René CLOT.

Une belle manière pour Daniel DENIS, en présence de la famille CLOT, de rendre hommage à celui qui a été maire de Saint-Pierre-Église de 1965 à 1989. Son implication dans la vie locale était profonde et respectée.

Au-delà de sa charge de premier magistrat, il était investi dans l'économie locale via l'entreprise familiale en bâtiment «Les Établissements Clot» qui, au plus fort de son activité, après la guerre, employait plus d'une centaine d'ouvriers. René CLOT est aussi à l'initiative d'un match de foot historique qui a opposé en juillet

1944 sur le stade de la Masse des aviateurs américains et des joueurs de Saint-Pierre-Église.

C'était le premier match de football amical entre la France et les États-Unis.

Enfin, les moins jeunes d'entre nous se souviendront que René CLOT fut aussi l'infatigable auteur des Echos saint-pierrais qui, chaque semaine, relaient dans

la Presse de la Manche petits événements et indiscretions du voisinage, sur un ton très personnel.



LA HALLE 901

Le WEEK-END INAUGURAL de la nouvelle salle de spectacle nommée LA HALLE 901 a eu lieu les 24, 25 et 26 septembre.

Les spectacles proposés étaient totalement gratuits pendant ces trois jours. Ils ont débuté le vendredi par la représentation de «Môssieu Poubelle», pour les élèves de l'école primaire. A suivi la projection d'un film le vendredi soir, le dernier OSS 117, «Alerte rouge en Afrique noire» avec Jean Dujardin, devant une salle enthousiaste.



L'inauguration officielle a eu lieu le samedi à 11h30, en présence de M. Jean-Michel HOULLEGATTE, sénateur, Mme Sonia KRIMI, députée, M. Antoine JEAN, conseiller régional qui représentait M. Hervé MORIN pour la Région, M. Jean MORIN, président du département et M. Jacques COQUELIN, 1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, qui représentait David MARGUERITTE, le président.

Daniel DENIS, maire de Saint-Pierre-Église, a vivement remercié tous les cofinanceurs du projet ainsi que l'architecte, les artisans locaux et les entrepreneurs qui sont intervenus sur ce gros chantier.



Chaleureux remerciements également pour les partenaires culturels : le Trident - scène nationale, Musiken-



Saire, les techniciens de BigWalter, Gaël et Gaultier et Gérard PARENT d'Anneville en Saire qui a participé bénévolement à la réussite acoustique de La HALLE 901.

De nombreux maires du canton du Val de Saire, les élus et les anciens élus du conseil municipal avaient tenu à être présents et témoigner leur satisfaction de découvrir La Halle 901.

Trois concerts se sont suivis ce samedi 25 septembre : le groupe du collège Gilles de Gouberville ROCK@ Gilles, dirigé par Jean-Christophe DELUEN,



puis en soirée, «BIG WALTER» et «LA FAIM DU TIGRE» jusqu'à minuit. L'acoustique a été appréciée tant par les artistes que par les spectateurs.

Le dimanche...place au théâtre avec une pièce de Philippe CLAUDEL «COMPROMIS» proposée par Joseph RAOULT, le metteur en scène de la troupe du Théâtre de l'ARLEQUIN.



En résumé, trois journées réussies dans une salle de spectacle moderne, bien équipée qui permettra à LA HALLE 901 d'offrir des spectacles différents par sa modularité. Ce nouveau lieu culturel de qualité annonce de belles perspectives et de beaux lendemains. Il démontre l'attachement de notre commune au monde culturel.

L'investissement n'entraînera aucune hausse d'impôt eu égard aux finances saines de notre commune (pour mémoire : le niveau d'endettement par habitant est inférieur à la moyenne départementale).



ASSOCIATIONS

socio-culturelles

COMITÉ DES FÊTES

Ces quelques lignes sont un hommage à JOËL MUZELLE qui nous a quittés le jeudi 23 septembre à l'âge de 73 ans.

Joël, figure bien connue des Saint-Pierrais depuis de nombreuses années, était toujours prêt à participer aux activités associatives de la commune. Il était toujours volontaire pour apporter son aide.

Sa présence, en particulier au sein du Comité des fêtes, était appréciée. Il était présent, sans faille, discret et toujours volontaire.

Le 3 décembre, Simone LECLERC,

sa maman, nous a quittés elle aussi. Simone s'est beaucoup impliquée, entre autres, au comité des fêtes pendant de longues années.

Le comité des fêtes présente ses condoléances à leurs proches.



Au centre, Joël MUZELLE.

LES ATELIERS

L'association est centrée sur l'accompagnement des personnes en difficulté psychologique, en fragilité dépressive ou qui ressentent un sentiment de solitude.

Nous proposons, dans une relation de confiance (régie par une charte de confidentialité), de l'échange et de l'écoute autour d'activités créatives.

Nous savons que franchir la porte n'est pas évident mais derrière, des personnes bénévoles et souriantes sont là pour vous accueillir et vous tendre la main.

Le vendredi de 14h30 à 16h30 au nouvel espace socioculturel, rue des Follières.

*N'hésitez pas à contacter Mme Sophie Montreuil
au 06 59 51 13 20 ou lesateliers.sophie@laposte.net*



VALORISATION DU PATRIMOINE SAINT-PIERRAIS

Sensibilisés par l'énergie que déploie la famille de Blangy pour restaurer l'ensemble du mur d'enceinte du domaine, les bénévoles de l'association pour la valorisation du patrimoine saint-pierrais ont souhaité mettre en place un concert de soutien dont une partie des bénéfices a abondé la cagnotte en ligne.



UNC SECTION DE SAINT-PIERRE-EGLISE



Après avoir été décoré de la médaille de bronze de l'Union Nationale des Combattants par Daniel CADEL, Jean-Louis VAUTIER se voit remettre son diplôme par Stéphane LE BARON, adjoint au maire de Saint-Pierre-Eglise.



Après l'avoir décoré de la croix du combattant, Daniel CADEL félicite Pierre BURNEL, président de l'UNC de Gatteville.



LES MEMBRES DU BUREAU DE L'UNC COORDINATION INTERCOMMUNALE 50330

De gauche à droite **Jean-Louis VAUTIER** secrétaire adjoint, **Alain CADEL**, trésorier, **Gisèle BERTAULT**, secrétaire, **Michel LECOQ**, président, **Rémy SALLEY**, vice-président.

Les fonctions de porte-drapeau de l'UNC 50330 sont assumées par Monsieur **Stéphane ROBINE** (absent sur la photographie).



MUSIKENSAIRE

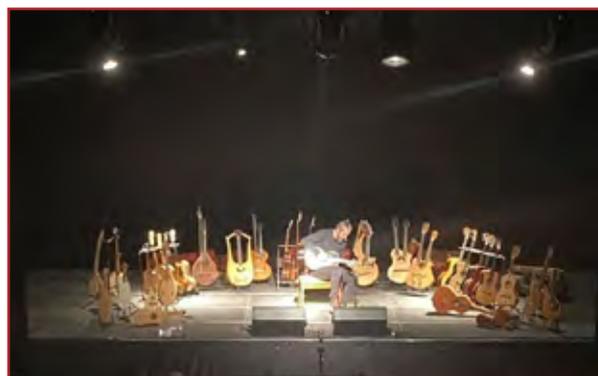
MKS est l'association saint-pierraise (80 adhérents) qui organise chaque fin d'été le festival gratuit MusiKenSaire et de nombreux spectacles et manifestations dans le Val de Saire.

Cette année, MKS a coorganisé dans la toute nouvelle Halle 901 le concert rap de JYEUHAIR au printemps pour les collégiens, la soirée d'ouverture du festival avec Reno and Guest, le concert jeune public de M. Ribouldingue, le concert «Histoires de guitares» accompagné d'une exposition exceptionnelle ainsi que le concert country d'Elegant tramp et Soufflant Manchot.

Pour adhérer ou pour toute info : contact@musikensaire.fr
ou 02 33 54 39 10

Pour suivre l'actualité de MKS www.musikensaire.fr ou Facebook/ musikensaire

Le clip du festival Musikensaire 2021: <https://youtu.be/uJJYnKEF164>



Gary Cowan a quitté la scène...

Il était notre acteur américain, notre crooneur à la voix chaude et grave. Il était devenu aussi pour beaucoup un ami précieux, profondément attaché à notre commune. Arrivé à Paris depuis la Californie dans les années 70 pour rejoindre la troupe de Line Renaud au Paradis Latin, Gary s'est installé en France comme danseur, mannequin, puis comédien pour le cinéma et la télévision. Un poste de professeur à l'école de cinéma de Cherbourg et un coup de cœur pour le Cotentin l'amèneront à s'installer dans le village d'Hacouville. Gary animera avec passion et jusqu'à son dernier souffle les ateliers théâtre du canton, créera et mettra en scène pièces et comédies musicales savoureuses, donnera des cours de danse et de conversation anglaise.

*Son talent, son rire, et sa profonde humanité nous manquent beaucoup.
Adieu l'Artiste et merci.*

LE PANIER DU VAL DE SAIRE

Association indépendante composée uniquement de bénévoles, existe depuis plus de 21 ans sur le canton du Val de Saire.

Relais de la Banque Alimentaire de la Manche, nous recevons, en toute confidentialité et avec humanité, sans jugements ni a priori, les demandes de personnes en grande situation de précarité.

Après étude de leur dossier et validation de celui-ci par le maire et/ou le CCAS de leur lieu de résidence, nous leur distribuons un colis mensuel en trois points de distribution : Quettehou, Réville et Saint-Pierre-Église. Ce colis est issu des collectes et ramasses en supermarchés et enrichi de dons en produits maraîchers locaux entre autres. Il bénéficie égale-

ment de fonds européens d'aide.

Les subventions municipales et dons de particuliers et entreprises ou associations partenaires viennent également agrémenter les colis en produits plus spécifiques et/ou festifs, nécessaires au bon équilibre alimentaire et moral de chacun.

Nul n'est à l'abri de rencontrer des difficultés l'obligeant à se résigner à solliciter une aide alimentaire ! Si tel est votre cas ou si vous connaissez une personne démunie, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie de votre commune ou celle de Saint-Pierre-Église, notre siège.

Permanence tous les 1^{ers} jeudis du mois de 10h00 à 11h00, 6 rue de la

Longuemarrerie à Saint-Pierre-Église.

**Relais de la Banque Alimentaire
Mairie de St Pierre-Église**

Tél. : 02 33 54 33 09

Email : panierduvaldesaire@gmail.com



LE SECOURS POPULAIRE À SAINT-PIERRE-ÉGLISE

Dans la Manche, le Secours populaire intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

A Saint-Pierre-Église, l'association tient une permanence d'accueil le mercredi matin (sur rendez-vous en téléphonant) et propose une distribution alimentaire par mois.

Pour accéder à l'aide alimentaire, des documents attestant des ressources et des charges du foyer sont demandés. Le Secours populaire propose égale-

ment des sorties, des aides au départ en vacances et différentes actions tout au long de l'année.

**Antenne de Saint-Pierre-Église
Tél. : 07 56 38 46 27**

Permanence d'accueil :
Mercredi 10h00 à 12h00
Distribution alimentaire :
le 2^{ème} vendredi du mois
de 9h30 à 13h00



FÉDÉRATION DE LA MANCHE

Tél. : 02 33 43 22 78

Email : contact@spf50.org

**Adresse : 307 rue du plat chemin
QUERQUEVILLE
50460 CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Site : www.secourspopulaire.fr/50

Facebook : secourspopulaire50

Instagram : secourspopulaire50

VAL DE SAIRE MYOPATHIES

L'association a été créée le 20 novembre 2017.

Son but est d'organiser différentes manifestations dont l'intégralité des bénéfices est reversée à AFM Téléthon. Nous récoltons également des dons de particuliers, associations et entreprises qui nous apportent leur soutien. En 4 ans, l'association a remis la somme de 76 000 € à AFM Téléthon. Si vous souhaitez nous rejoindre, merci de contacter le président.

Contact : Président de l'association M. Lainé Christian

Tél. : 07 63 17 46 46

Email : christian_laine@cegetel.net



ASSOCIATIONS

sportives

A.S. POINTE COTENTIN

HOMMAGE À NOTRE POTE, JEAN-MARC.

L'AS Pointe Cotentin souhaite rendre hommage à Jean-Marc Picot qui nous a quittés le 21 mars 2021 à l'âge de 64 ans.

Après avoir été joueur émérite pendant sa jeunesse, Jean-Marc fut ensuite initiateur, éducateur et président du club qui s'appelait à l'époque l'USSP (Union Sportive Saint-Pierraise) de 1982 à 1984 et en 1986 et 1987, année où le club a gagné la coupe de la Manche.

Fidèle au club, il continua d'insuffler à tous les jeunes les valeurs sportives et d'amitié qui lui tenaient à cœur.

Pour tous ceux qui l'ont connu, Jean-Marc restera un personnage marquant du club. Son regard taquin et sa gouaille résonneront encore longtemps autour du stade de la Masse et lors des 3^{èmes} mi-temps.

Après lui avoir rendu un dernier hommage lors de son départ, les vétérans du club espèrent pouvoir organiser au printemps un match qui pourra regrouper tous les copains autour de celui qui fut un véritable amoureux du ballon et du beau jeu. Merci à Cédric et Franck pour cet hommage.

Site internet : www.as-pointe-cotentin.fr

EPGV ST PIERRE EGLISE

Gym adulte : le lundi 9H15 salle René Clot et le jeudi 19H00 Complexe des Follières

Gym Douce : le mardi 9H30 salle René Clot

Pilates : le jeudi 9H et 10H15 salle René Clot et le vendredi 11H30 salle René Clot

Le Pilates vous permet de tonifier les muscles posturaux, notamment ceux de la ceinture abdominale, le périnée ainsi que l'ensemble des muscles dorsaux avec harmonie. Les exercices sont effectués en respectant les courbures naturelles par la maîtrise du mouvement et la concentration de la respiration.

L'impact sur notre intelligence corporelle induit de la détente et du bien-être.

MARCHE NORDIQUE

Mercredi 14H15 - RDV 15mn avant le début de la séance

Samedi 9H45 - RDV 15mn avant le début de la séance

PRÊT DE BÂTONS
de haute qualité



Marcher, tout le monde le sait, c'est bon pour la santé ! Depuis quelques années, on entend parler de marche nordique. Mais pourquoi nordique ? Tout simplement parce que les skieurs de ski de fond scandinaves cherchaient une alternative à leur discipline lorsqu'il n'y avait plus de neige. La marche nordique est une activité d'endurance où chacun a sa motivation : brûler des calories, développer sa fonction cardio-respiratoire, pratiquer une activité de plein air conviviale en découvrant les charmes du Val de Saire avec une trentaine de marches différentes. Pourquoi utiliser des bâtons ? Ces derniers favorisent le développement de parties supérieures du corps : cou, épaules, pectoraux, dorsaux, abdominaux, tout en amortissant les chocs avec le sol. Cette marche permet ainsi de solliciter jusqu'à 90% des muscles. La marche nordique offre également jusqu'à 60% d'oxygénation en plus par rapport à la marche classique. Elle permet d'affiner la silhouette et de fortifier ses os, en les soumettant à des vibrations légères mais soutenues. Elle est idéale pour prévenir les maladies cardio-vasculaires, l'obésité, l'arthrose et le diabète.

Séance de 2 H avec échauffement musculaire, articulaire et étirement à la fin de la marche.

Que ce soit en gym volontaire, Pilates et marche nordique, nos animatrices sont toutes diplômées.

Renseignement : 02 33 23 19 80 - 06 61 33 59 75

ou au 02 33 44 06 23 - 06 84 18 08 49

Adresse mail : gymvolontaire-050153@epgv.fr

FUNKY DANSE



Après deux ans d'interruption, l'association FUNKY DANSE a le plaisir de retrouver ses danseuses.

Comme les années passées, nous allons reprendre nos manifestations : loto le 19 mars 2022 et gala les 20 et 21 mai 2022.

L'association remercie la municipalité pour le prêt de matériel et de la salle René CLOT.



SAINT-PIERRE BADMINTON

Le Saint-Pierre Badminton, créé en 1989, est affilié à la fédération française de badminton. Il vous propose de pratiquer le badminton au complexe sportif des Follières selon différentes formules :

Pour les jeunes : une école de badminton gratuite composée de deux groupes :

6/10 ans : le mardi de 16h45 à 18h15, groupe encadré par Jérôme Hervé, animateur sportif du Pôle de Proximité et des bénévoles du club.

11/15 ans : le vendredi de 18h30 à 20h00, groupe encadré par des bénévoles du club.

Le SPB organise aussi, de façon ponctuelle, des animations gratuites pour les jeunes adhérents du club et non adhérents.

Pour les adultes : les mardi et vendredi de 20h00 à 22h30.

Compétition : Des compétitions individuelles sont proposées pour les jeunes ; les adultes peuvent participer à des compétitions individuelles ou par équipe en championnat interclubs.

Cette année, le SPB a engagé une équipe en championnat promotion mixte, deux équipes en duo manchois femme et une équipe en duo manchois homme.

Aides du club : Fourniture de tous les volants et prêt de raquettes pour les jeunes. Prise en charge de l'inscription des jeunes aux compétitions et remboursement des frais kilométriques.

Les cotisations sont modestes et des réductions sont possibles pour les jeunes grâce à différents dispositifs : carte volet associatif de la municipalité de Saint-Pierre-Église pour les enfants de l'école primaire, le SPOT 50 du Conseil Départemental pour les collégiens, les atouts Normandie du Conseil Régional pour les lycéens, le pass'sport de l'Etat et les chèques vacances de l'ANCV.

Date à retenir :

Le dimanche 5 juin 2022, le SPB accueillera une compétition fédérale jeunes qui regroupera les différents clubs du département.

Inscription : si vous êtes intéressés, vous pouvez venir faire deux séances d'essai avant de vous inscrire. Nous prenons encore des inscriptions !

Renseignements : www.saintpierrebadminton.fr

Courriel : club@saintpierrebadminton.fr - **Tel :** 02.33.54.39.38



PÉTANQUE SAINT-PIERRAISE

Le club de pétanque a 32 ans en 2021 avec un effectif de 45 joueurs. Depuis deux ans, la saison est rythmée par les aléas dus à la crise sanitaire ; toutefois, le club a réussi, avec le passe sanitaire, à organiser son challenge interne qui regroupe une fois par mois en moyenne 30 joueurs pour un tête à tête ou une doublette mêlée. Le méchoui de juillet, quatre concours ouverts à tous et une belote ont également rythmé la saison. Notre assemblée générale, qui s'est tenue le 27 novembre 2021, a permis de récompenser l'ardeur de nos licenciés par la distribution de récompenses bien méritées.

Nos entraînements reprendront en février 2022 le mardi et vendredi soir de 18h00 à 20h00. La saison reprendra à partir de mars 2022.

Bonne année à tous !

Site : www.psp-saint-pierre-eglise.clubeo.com



AS JITSU SELF DEFENSE A.D DU VAL DE SAIRE

Le Jitsu self défense est un sport de combat et de contact sans KO, de défense et d'attaque.

La frappe se fait avec les poings, les coudes, les genoux, les tibias et les pieds sur toute la surface du corps avec des projections, neutralisations avec des clés debout ou au sol, avec ou sans armes.

Les entraînements ont lieu au gymnase des Follières à Saint-Pierre-Eglise :

le lundi de 18h15 à 19h45 pour les enfants et adultes ;
le jeudi de 20h15 à 21h45 pour les adultes.

Contact : M. Manuel HENRY

Tél. : 06 24 66 96 72

Mail : asjitsu@gmail.com

Facebook :

As Jitsu Self Defense A.D Du Val De Saire

Site :

www.as-jitsu-self-defense.clubeo.com



BOXING CLUB DU VAL DE SAIRE

Notre club est né en 1999 ; depuis nous avons fait du chemin avec des champions de France (dont 3 féminines). A ce jour, nous comptons plus de 60 licenciés.

En boxe anglaise sont inscrits 25 enfants, 15 adultes compétitions et loisirs et 1 professionnel.

Le cours d'Aéroboboxe (fitness boxing) compte plus de 35 femmes.

Nos cours de cardio boxe se déroulent à Saint-Pierre-Église le mercredi de 18h30 à 19h30 et à Saint-Vaast-la-Hougue le lundi et jeudi.

Ce cours a eu tellement de succès que plus aucune place n'est libre à ce jour. Nous espérons pouvoir implanter l'année prochaine de la boxe anglaise à Saint-Pierre-Église mais actuellement

nos cours ont lieu à Saint-Vaast-la-Hougue les lundi, mardi et vendredi.

Nos cours sont dispensés par Franck, Diego, Déva et Tony.

Date à retenir :

Le samedi 5 février 2022 : grand gala de boxe à Saint-Pierre-Église. Au programme un combat pro avec Paul Le Guillou, le jubilé de Franck Requier, plusieurs combats amateurs avec nos Sairois ainsi que des assauts de boxe éducative.

Facebook :

Boxing Club du Val de Saire

Instagram :

@bcvaldesaire



JUDO SAINT PIERRAIS



Créé en 1993, le Judo Saint-Pierrais compte aujourd'hui plus de 90 licenciés dont 10 ceintures noires. L'année 2021 a été très affectée par la crise sanitaire actuelle. Les entraînements ont été suspendus à partir de novembre 2020. A partir du mois de mars 2021, nous avons proposé des séances de remise en forme en extérieur, auxquelles une trentaine d'adhérents a pris part. Les mineurs ont pu reprendre les entraînements au mois de juin.

La rentrée sportive a pu s'effectuer pour tous dans des conditions à peu près normales en septembre, mais avec un protocole sanitaire strict, intégrant la présentation d'un passe sanitaire pour toute personne de plus de 12 ans rentrant dans le dojo.

Les compétitions ont repris à partir du mois d'octobre et lors de la première étape du circuit régional cadets, Lilian Compère a pris la 5^{ème} place (le mieux classé des judokas manchois).

Nous envisageons d'organiser notre 27^{ème} tournoi interclubs fin mars, si les conditions le permettent. Ce tournoi est un des plus importants de la Manche. Il intègre une rencontre par équipes minimes-cadets-seniors, qui habituellement voit la participation d'une douzaine d'équipes, venue de toute la Manche et même de plus loin.

Les cours ont lieu le mercredi et le vendredi. Les inscriptions peuvent se faire à partir de l'âge de 4 ans ½ durant toute l'année. Outre le judo (loisir ou compétition), des séances de taïso sont proposées. Par ailleurs, le club ayant le label «valides-handicapés, pour un sport ensemble», nous accueillons les personnes en situation de handicap.

Pour tous renseignements, contacter le président, Pierre-Yves Jolivet
(Tél. : 02 33 22 14 55 / 06 79 93 64 46 / Email : allbireo@club-internet.fr)
ou consulter le site internet : www.judosaintpierrais.sportsregions.fr

COLLÈGE

Gilles de Gouberville

Le collège est inscrit dès cette rentrée dans le plan pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école). Ce plan ministériel concerne cette année un peu moins de la moitié des établissements de l'Académie de Normandie.

Pour lancer le projet avec les élèves, les classes de 6^{ème} se sont rendues à la Halle 901 pour assister à la représentation de la pièce «Léa en 1000 morceaux» de la compagnie le Rhino l'a vu.

Désormais, une équipe de 5 personnes ressources est constituée pour lutter contre le harcèlement à l'école. Dans les semaines à venir, un groupe d'élèves ambassadeurs sera également constitué et recevra une formation relative à la prévention du harcèlement scolaire.



Plus d'information

www.education.gouv.fr/non-au-harcelement

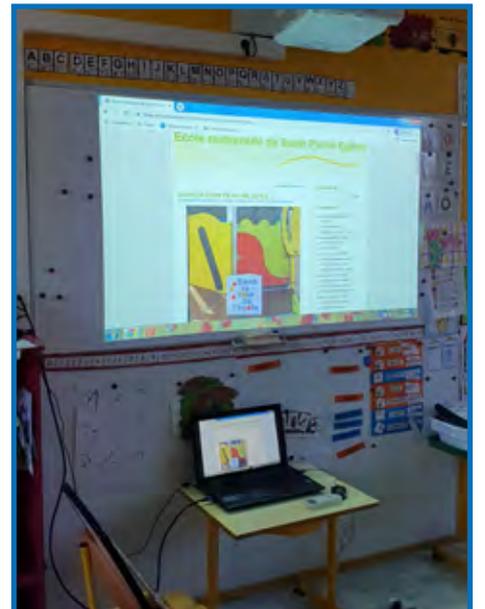
Propos recueillis auprès de Mme Marie-Estelle LIEGEOIS, principale du collège.

ECOLE

Maternelle

Les vacances d'été auront permis de faire réaliser l'abaissement et l'isolation thermique des plafonds des deux dernières classes de l'école. Une classe et l'ex-salle de garderie avaient bénéficié de ce type de travaux l'an dernier. Cette prestation, réalisée par une entreprise locale, a un double objectif. Elle offre une meilleure acoustique tant pour les enseignantes, les agents communaux que pour les jeunes élèves et engendre moins de résonance, un meilleur confort et donc moins de fatigue en fin de journée. Cette intervention a été saluée par le personnel enseignant et semble radicalement améliorer les conditions de travail. Ces travaux ont également un autre enjeu, celui de réduire les dépenses énergétiques du bâtiment public.

Parallèlement, un vidéoprojecteur de nouvelle génération a été installé dans chacune des trois classes. Ils permettent une meilleure qualité à l'écran et évitent à l'enseignant d'être ébloui par le faisceau lumineux. Par conséquent des tableaux blancs ont dû être installés dans ces trois classes. Enfin les classes ont été équipées d'une visualiseuse, afin de projeter à l'écran commun des images sur ouvrages ou d'objets réels, avec une qualité d'image innovante. L'ensemble de ce projet d'investissement numérique avait fait l'objet d'une candidature de la mairie auprès de l'Inspection Académique qui l'a retenu comme lauréat et la commune va bénéficier d'un financement à hauteur de 50% par cette instance éducative.



ECOLE

Primaire

L'école primaire entre dans une phase de rénovation énergétique. Une première étape a été réalisée au cours de l'été. L'aile, partie la plus récente, a vu ses menuiseries extérieures remplacées en passant de fenêtres en simple-vitrage bois à des fenêtres en PVC et double-vitrage performants. Par ailleurs, les plafonds des trois classes, abritées dans cette aile, ont été abaissés pour

une meilleure acoustique intérieure. L'abaissement du plafond a permis d'y créer une isolation thermique horizontale, confortable. Ces travaux permettent de limiter les nuisances sonores provenant de la rue et apportent plus de confort. Ils permettront de réduire les déperditions énergétiques, et donc à terme, d'alléger la facture énergétique.

Ces travaux, à vocation énergétique, devraient s'étendre à terme à l'ensemble du bâtiment.



LOGEMENT



La commune compte à ce jour 123 demandes de logements (toutes tailles confondues). Il s'agit là d'un accroissement spectaculaire du nombre de demandeurs. Or, au cours de l'année 2021, seuls 5 logements communaux ou appartenant à un organisme HLM

ont été libérés. Cette pression immobilière est observée de façon générale sur le Cotentin depuis de nombreux mois. On déplore globalement un manque de logements disponibles à l'année, que ce soit dans le parc public ou dans le parc privé.

SOCIAL

La mairie peut être le relais d'information ou offrir un accompagnement aux habitants pour tout ce qui concerne les prestations à caractère social. Ainsi, toute personne qui aurait besoin de renseignements, d'équipements ou de prestations pour le bien-être et / ou le maintien à domicile dans de bonnes conditions peut contacter la mairie. Les élus de la mairie, du CCAS et le personnel administra-

tif l'aideront à rechercher des solutions aux contraintes auxquelles elle est confrontée (besoin de téléassistance, aide à domicile, de compagnie temporaire...), l'orienter et l'assister vers les services compétents.



MOT DU PRÉSIDENT

DU PÔLE DE PROXIMITÉ

Vendredi 10 décembre, au Pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise, en compagnie du président MARGUERITTE, de madame ETASSE, directrice du pôle, des élus, maires du secteur, des agents d'accueil et des nombreux partenaires, nous avons ouvert la toute première Maison du Cotentin de l'agglomération.

La Maison du Cotentin est une Maison de Services Au Public (MSAP) dont le but est d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services pour tous les publics, en milieu rural comme en milieu urbain. En effet, avec l'éloignement de certains services et la généralisation des démarches en ligne, les MSAP doivent notamment répondre à l'enjeu de l'accès de tous aux droits. Pour cette raison, la communauté d'agglomération s'est fixé comme objectif de déployer ces Maisons du Cotentin sur l'ensemble de son territoire.

La Maison du Cotentin de Saint-Pierre-Eglise propose un accompagnement personnalisé aux démarches administratives à effectuer auprès de nombreux prestataires sociaux comme la CAF, la CPAM, la CARSAT ou la MSA. Elle est également un relais local des compétences communautaires (mobilité, cycle de l'eau, déchets ménagers...) et organise des permanences, animations et ateliers avec les services de l'agglomération et ses partenaires. Ainsi, depuis le 4 janvier dernier, chaque mardi de 9h à 12h un conseiller numérique est à la disposition des usagers pour les aider à prendre en main l'outil informatique, naviguer sur internet, envoyer des courriels ou n'importe quelle manipulation de base.

En qualité d'élu communautaire, je me réjouis de l'existence d'une structure telle que celle-ci, qui permet de maintenir la proximité et le contact dont nous avons tous besoin pour vivre bien dans notre territoire, à la fois individuellement et collectivement.

N'hésitez pas à pousser la porte de la Maison du Cotentin, vous y serez bien accueilli !

Daniel DENIS

Président du pôle de proximité
de SAINT-PIERRE-ÉGLISE



laMaison
DU COTENTIN
LES SERVICES AU PUBLIC



Daniel DENIS élu Conseiller Départemental en juin 2021 est affecté aux commissions ci-dessous :

• COMMISSIONS CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Commission Appui aux territoires (Membre en charge des filières pêche et conchyliculture)

• COMMISSIONS EXTÉRIEURES

Centre normand de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture (CENOPAC) - Comité des financeurs (Titulaire)

Collège privé de Saint-Pierre-Eglise - Notre-Dame (Titulaire)

Collège public de Saint-Pierre-Eglise - Gilles de Gouberville (Titulaire)

Collège public de Saint-Vaast-la-Hougue - G. Fouace (Titulaire)

Comité de pilotage Natura 2000 - Caps et marais arrière littoraux de Barfleur au Cap Lévi (Titulaire)

Comité départemental de l'emploi et de la formation professionnelle (Titulaire)

Commission de délégation de service public pour l'aéroport de Cherbourg-Manche (Titulaire)

Commission départementale de la sécurité routière - assemblée plénière (Titulaire) Commission départementale de présence postale territoriale (Titulaire)

Commission des cultures marines (Titulaire)

Commission régionale des pêches maritimes et de l'aquaculture marine (COREPAM) (Titulaire) Conseil de rivages de Normandie (Titulaire)

Manche numérique - Comité syndical - Aménagement numérique du territoire (Titulaire)

Syndicat mixte de protection du littoral - VIGIPOL (Titulaire)

Syndicat mixte des espaces littoraux (SyMEL) (Titulaire)

Synergie mer et littoral (SMEL) (Titulaire)

Comité technique du Cnam-Intechmer (Membre)

Commission départementale de suivi sanitaire des zones de production de coquillages vivants pour la consommation humaine (Membre)

Conférence intercommunale du logement d'agglomération Le Cotentin (Membre)

Conseil de développement du Cotentin (Membre)

Maison de l'emploi et de la formation du Cotentin (MEF) - Conseil d'administration (Membre) Projet local inclusif de Cherbourg Val de Saire (Membre)

Service d'assistance technique dans le domaine de l'eau (comité de suivi et d'évaluation) (Membre)

Société publique locale «Patrimoine en Saire» - Assemblée générale (Membre)

Société publique locale des ports de la Manche (conseil d'administration) (Membre)

Cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières de Basse-Normandie (CATER) (Suppléant) Collège public de Montebourg - Tiphaigne de la Roche (Suppléant)

Collège public de Turlaville - Diderot (Suppléant)

Comité de pilotage Natura 2000 - Tatihou Saint-Vaast-la-Hougue (Suppléant) Commission administrative paritaire - Catégorie C (Suppléant)

Commission consultative paritaire (CCP) - Catégorie C (Suppléant)

Commission d'appel à projet social et médico-social (compétence CD) (Suppléant)

Commission locale d'information - site nucléaire Orano - La Hague (Suppléant)

Conseil consultatif et d'exploitation de la halle à marée du port de Granville (Suppléant)

Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (Suppléant)



2022



1er semestre

ZONE A

Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Caen,
Lille, Nancy-Metz, Nantes,
Nice, Orléans-Tours, Reims,
Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris,
Toulouse, Versailles

| JANVIER | | FÉVRIER | | MARS | | AVRIL | | MAI | | JUIN | |
|---------|------------------|---------|-----------------|------|-----------------------|-------|---------------------|------|---------------------|------|-------------------|
| S 1 | Jour de l'an | M 1 | Se Elia | M 1 | Mardi-Gras | V 1 | S. Hugues | D 1 | Fête du travail | M 1 | S. Justin |
| D 2 | S. Basile | M 2 | Présentation 05 | M 2 | S. Ch. le Bon/Cendres | M 2 | Se Sandrine | S 2 | Se Sandrine | L 2 | S. Boris |
| L 3 | Se Geneviève | J 3 | S. Blaise | J 3 | S. Guénohé 09 | J 3 | S. Richard | D 3 | S. Richard | M 3 | S. Phil., Jacques |
| M 4 | S. Odilon | V 4 | Se Veronique | V 4 | S. Casimir | V 4 | S. Isidore | L 4 | S. Isidore | M 4 | S. Sylvain |
| M 5 | S. Édouard 01 | S 5 | Se Agathe | S 5 | Se Olive | M 5 | Se Irène | M 5 | Se Irène | J 5 | Se Judith |
| J 6 | Se Mélatine | D 6 | S. Gaston | D 6 | Se Colette | M 6 | S. Marcellin 14 | M 6 | S. Marcellin 14 | V 6 | Se Prudence |
| V 7 | S. Raymond | L 7 | Se Eugénie | L 7 | Se Félicité | J 7 | S. J-B de la Salle | J 7 | S. J-B de la Salle | S 7 | Se Gisele |
| S 8 | S. Lucien | M 8 | Se Jacqueline | M 8 | S. Jean de Dieu | V 8 | Se Julie | V 8 | Se Julie | D 8 | Victoire 1945 |
| D 9 | Se Alix | M 9 | Se Apolline 06 | M 9 | Se Françoise 10 | S 9 | S. Gautier | S 9 | S. Gautier | L 9 | Se Pacôme |
| L 10 | S. Guillaume | J 10 | S. Arnaud | J 10 | S. Vivien | J 10 | S. Rameaux | D 10 | Rameaux | M 10 | Se Solange |
| M 11 | Se Paulin | V 11 | N.-D. Lourdes | V 11 | Se Rosine | L 11 | S. Stanislas | L 11 | S. Stanislas | M 11 | Se Estelle |
| M 12 | Se Taitana 02 | S 12 | S. Félix | S 12 | Se Justine | M 12 | S. Jules | M 12 | S. Jules | J 12 | S. Achille |
| J 13 | Se Yvette | D 13 | Se Béatrice | D 13 | S. Rodrigue | M 13 | S. Ida | M 13 | S. Ida | V 13 | Se Rolande |
| V 14 | Se Nina | L 14 | S. Valentin | L 14 | Se Mathilde | J 14 | S. Maxime | J 14 | S. Maxime | S 14 | S. Mathias |
| S 15 | S. Rémi | M 15 | S. Claude 07 | M 15 | Se Louise | V 15 | S. Pateme | V 15 | S. Pateme | D 15 | Se Denise |
| D 16 | S. Marcel | M 16 | Se Julienne | M 16 | Se Bénédicte 11 | S 16 | S. Benoît-Joseph | S 16 | S. Benoît-Joseph | L 16 | S. Honoré |
| L 17 | Se Roseline | J 17 | S. Alexis | J 17 | S. Patrice | D 17 | Pâques | D 17 | Pâques | M 17 | S. Pascal |
| M 18 | Se Prisca | V 18 | Se Bernadette | V 18 | S. Cyrille | L 18 | Lundi de Pâques | L 18 | Lundi de Pâques | M 18 | S. Éric |
| M 19 | S. Marius 03 | S 19 | S. Gabin | S 19 | S. Joseph | M 19 | Se Emma | M 19 | Se Emma | J 19 | S. Yves |
| J 20 | S. Sébastien | D 20 | Se Aimée | D 20 | Printemps | M 20 | Se Odette 16 | M 20 | Se Odette | V 20 | S. Bernardin |
| V 21 | Se Agnès | L 21 | S. P. Damien | L 21 | Se Clémence | J 21 | S. Anselme | J 21 | S. Anselme | S 21 | S. Constantin |
| S 22 | S. Vincent | M 22 | Se Isabelle 08 | M 22 | Se Léa | V 22 | S. Alexandre | V 22 | S. Alexandre | D 22 | S. Émile |
| D 23 | S. Barnard | M 23 | S. Lazare | M 23 | S. Victorien 12 | S 23 | S. Georges | S 23 | S. Georges | L 23 | S. Didier |
| L 24 | S. Fr. de Sales | J 24 | S. Modeste | J 24 | Se Caïn, de Suède | D 24 | S. Fidèle | D 24 | S. Fidèle | M 24 | S. Donatien |
| M 25 | Conv. de S. Paul | V 25 | S. Roméo | V 25 | Annunciation | L 25 | S. Marc | L 25 | S. Marc | M 25 | Se Sophie |
| M 26 | S. Paul 04 | S 26 | S. Nestor | S 26 | Se Larissa | M 26 | Se Alda | M 26 | Se Alda | J 26 | Ascension 21 |
| J 27 | Se Angèle | D 27 | Se Honorine | D 27 | S. Habib | M 27 | Se Zita 17 | M 27 | Se Zita | V 27 | S. Augustin |
| V 28 | S. Th. d'Aquin | L 28 | S. Romain | L 28 | S. Gortran | J 28 | Se Valérie | J 28 | Se Valérie | S 28 | S. Germain |
| S 29 | S. Gildas | | | M 29 | Se Gladys | V 29 | Se Catherine de Si. | V 29 | Se Catherine de Si. | D 29 | Fête des Mères |
| D 30 | Se Marthe | | | M 30 | S. Amédée 13 | S 30 | S. Robert | S 30 | S. Robert | L 30 | S. Ferdinand |
| L 31 | Se Marcelle | | | J 31 | S. Beniamin | | | | | M 31 | Visitation |

2022

2ème semestre



ZONE A

Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Caen,
Lille, Nancy-Metz, Nantes,
Nice, Orléans-Tours, Reims,
Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris,
Toulouse, Versailles

| JUILLET | |
|---------|--------------------|
| V 1 | S. Thierry |
| S 2 | S. Martinien |
| D 3 | S. Thomas 31 |
| L 4 | S. Florent |
| M 5 | S. Antoine |
| M 6 | Se Mariette 27 |
| J 7 | S. Raoul |
| V 8 | S. Thibault |
| S 9 | Se Amandine |
| D 10 | S. Ulrich |
| L 11 | S. Benoît |
| M 12 | S. Olivier 28 |
| M 13 | S. Henri, Joël |
| J 14 | Fête Nationale |
| V 15 | S. Donald |
| S 16 | N-D Mt-Carmel |
| D 17 | Se Charlotte |
| L 18 | S. Frédéric |
| M 19 | S. Arsène 29 |
| M 20 | Se Marina |
| J 21 | S. Victor |
| V 22 | Se Marie-Madeleine |
| S 23 | Se Brigitte |
| D 24 | Se Christine 34 |
| L 25 | S. Jacques |
| M 26 | SS. Anne, Joachim |
| M 27 | Se Nathalie 30 |
| J 28 | S. Samson |
| V 29 | Se Marthe |
| S 30 | Se Juliette |
| D 31 | S. Ignace de L. |

| SEPTEMBRE | |
|-----------|---------------------|
| J 1 | S. Gilles |
| V 2 | Se Ingrid |
| S 3 | S. Grégoire |
| D 4 | Se Rosalie |
| L 5 | Se Raïssa 40 |
| M 6 | S. Bertrand |
| M 7 | Se Reine 36 |
| J 8 | Nativité N.-D. |
| V 9 | S. Alain |
| S 10 | Se Inès |
| D 11 | S. Adelphe |
| L 12 | S. Apollinaire 41 |
| M 13 | S. Aimé |
| M 14 | La Ste Croix 37 |
| J 15 | S. Roland |
| V 16 | Se Édith |
| S 17 | S. Renaud |
| D 18 | Se Nadège 42 |
| L 19 | Se Emilie |
| M 20 | S. Davy |
| M 21 | S. Matthieu 38 |
| J 22 | S. Maurice |
| V 23 | Automne |
| S 24 | Se Thécle |
| D 25 | S. Hermann |
| L 26 | SS. Côme, Damien 43 |
| M 27 | S. Vincent de Paul |
| M 28 | S. Venceslas 39 |
| J 29 | S. Michel |
| V 30 | S. Jérôme |

| OCTOBRE | |
|---------|--------------------|
| S 1 | Se Thérèse de l'E. |
| D 2 | S. Léger |
| L 3 | S. Gérard |
| M 4 | S. Fr. d'Assise |
| M 5 | Se Fleur 40 |
| J 6 | S. Bruno |
| V 7 | S. Serge |
| S 8 | Se Pélagie |
| D 9 | S. Denis |
| L 10 | S. Ghislain |
| M 11 | S. Firmin |
| M 12 | S. Wilfried 41 |
| J 13 | S. Gérard |
| V 14 | S. Juste |
| S 15 | Se Thér. d'Avila |
| D 16 | Se Edwige |
| L 17 | S. Baudouin |
| M 18 | S. Luc |
| M 19 | S. René 42 |
| J 20 | Se Adeline |
| V 21 | Se Céline |
| S 22 | Se Eulodie |
| D 23 | S. Jean de C. |
| L 24 | S. Florentin |
| M 25 | S. Crépin |
| M 26 | S. Dimitri 43 |
| J 27 | Se Émilie |
| V 28 | SS. Simon, Jude |
| S 29 | S. Narcisse |
| D 30 | Se Bienvenue |
| L 31 | S. Quentin |

| NOVEMBRE | |
|----------|---------------------|
| M 1 | Toussaint |
| M 2 | Défunts 44 |
| J 3 | S. Hubert |
| V 4 | S. Charles |
| S 5 | Se Sylvie |
| D 6 | Se Bertille |
| L 7 | Se Carine |
| M 8 | S. Geoffroy |
| M 9 | S. Théodore 45 |
| J 10 | S. Léon |
| V 11 | Armistice 1918 |
| S 12 | S. Christian |
| D 13 | S. Brice |
| L 14 | Se Sidoine 46 |
| M 15 | S. Albert |
| M 16 | Se Marguerite |
| J 17 | Se Elisabeth |
| V 18 | Se Aude |
| S 19 | S. Tanguy |
| D 20 | S. Edmond |
| L 21 | Prés. Marie |
| M 22 | Se Cécile 47 |
| M 23 | S. Clément |
| J 24 | Se Flora |
| V 25 | Se Catherine L. |
| S 26 | Se Delphine |
| D 27 | S. Séverin |
| L 28 | S. Jacques de la M. |
| M 29 | S. Saturnin 48 |
| M 30 | S. André |

| DÉCEMBRE | |
|----------|----------------------|
| J 1 | Se Florence |
| V 2 | Se Viviane |
| S 3 | S. François-Xavier |
| D 4 | Se Barbara |
| L 5 | S. Gérard |
| M 6 | S. Nicolas |
| M 7 | Se Ambroise 49 |
| J 8 | Inm. Conception |
| V 9 | S. Pierre Fourier |
| S 10 | S. Romaric |
| D 11 | S. Daniel |
| L 12 | Se Jeanne F. C. |
| M 13 | Se Lucie |
| M 14 | Se Odile 50 |
| J 15 | Se Ninon |
| V 16 | Se Alice |
| S 17 | S. Gaël |
| D 18 | S. Gaiien |
| L 19 | S. Urbain |
| M 20 | S. Théophile |
| M 21 | Hiver 51 |
| J 22 | Se Françoise Xavière |
| V 23 | S. Armand |
| S 24 | Se Adèle |
| D 25 | Noël |
| L 26 | S. Étienne |
| M 27 | S. Jean |
| M 28 | SS. Innocents 52 |
| J 29 | S. David |
| V 30 | S. Roger |
| S 31 | S. Sylvestre |



Commune de
Saint-Pierre-Eglise

Je soutiens mes commerçants et artisans de proximité



**ET TOUS LES ACTEURS ÉCONOMIQUES.
POUR VOS ACHATS ET TRAVAUX, FAITES LE CHOIX DE LA PROXIMITÉ !**

www.saint-pierre-eglise.fr